



HAL
open science

Les vins naturels : les trois voies françaises de la qualification environnementale des vins.

Geneviève Teil, Sandrine Barrey, Sandrine S. Blanchemanche, Pierre Floux,
Antoine Hennion

► To cite this version:

Geneviève Teil, Sandrine Barrey, Sandrine S. Blanchemanche, Pierre Floux, Antoine Hennion. Les vins naturels : les trois voies françaises de la qualification environnementale des vins.. Colloque "Pesticides et environnement - De la connaissance aux outils et à l'action", Nov 2007, Reims, France. hal-01197764

HAL Id: hal-01197764

<https://hal.science/hal-01197764v1>

Submitted on 26 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les vins naturels : les trois voies françaises de la qualification environnementale des vins

Teil, G. (INRA), Barrey, S. (université de Toulouse Le Mirail), Blanchemanche, S. (INRA), Flux, P. (INRA), Hennion, A (CSI-ENSMP CNRS).

Présentation au colloque « Pesticides et environnement – De la connaissance aux outils et à l'action » Reims, les 9 et 10 novembre 2007

Résumé : L'étude menée dans le cadre de ce programme pour but de répondre à la question suivante : « dans quelle mesure le marché peut-il aider la diffusion de pratiques viticoles respectueuses de l'environnement ? »

Elle ne s'appuie sur aucune définition a priori du respect de l'environnement. La ou les manières dont on peut le protéger sont un enjeu de l'action collective. Elle dépend du but et des limites que les acteurs fixent à l'action, des définitions qu'ils se donnent. Ce sujet fait controverse, les réponses sont nombreuses. Ce rapport rend compte de façon aussi complète que possible des différentes manières de concevoir la protection de l'environnement et de commercialiser les produits qui en sont issus. Nous n'avons surtout pas cherché à dire à la place des acteurs quelles étaient les bonnes et les mauvaises manières de protéger l'environnement, mais au contraire tenté de rapporter la manière dont eux s'assuraient que leur choix était le bon. Ce sont parfois des décisions appuyées sur des choix intellectuels, parfois économiques, mais souvent également le résultat de tests et d'expérimentations.

Ensuite, elle s'appuie sur plus de 200 entretiens et 270 personnes interrogées dans deux régions viticoles aux situations assez différenciées, le Languedoc-Roussillon et les Pays de la Loire. Ces personnes ont été sélectionnées de manière à représenter l'ensemble des acteurs engagés d'une manière ou d'une autre dans la commercialisation de produits associés à des pratiques respectueuses de l'environnement.

Nous avons identifié 3 « lieux » ou organisations commerciales mettant en jeu des questions de qualification environnementales : le bio, l'agriculture raisonnée, et les vins « de qualité ». La description de chacune de ces situations fait ressortir dans le détail la structure de son organisation de marché et analyse la manière dont les interactions marchandes peuvent aider ou faciliter ou non une diffusion des pratiques respectueuses de l'environnement.

Mots-clefs : Qualité environnementale;vin;mise en marché;organisations marchandes;agriculture biologique;agriculture raisonnée;vins naturels;environnement

Ce volet du programme a cherché à savoir comment des voies autres que des législations contraignantes dont on sait qu'avant l'éco-conditionnalité elles étaient peu efficaces, pouvaient permettre de faire avancer, de propager l'idée d'une qualification environnementale des vins, autrement dit de « faire valoir » cette idée.

Il y a plusieurs moyens d'aborder cette question. On peut la traiter de façon économique. Étant donné le faible succès en France du bio ou de l'agriculture raisonnée, les études économiques se sont attachées à comprendre pourquoi les agriculteurs ne remettaient pas en cause l'usage de pesticides. Ils ont ainsi montré que le recours aux pesticides est le plus rentable. Donc si les agriculteurs sont attachés au calcul de rentabilité économique, ils n'ont guère de raison de changer de pratiques. La recherche a alors tenté d'évaluer les externalités, c'est-à-dire les coûts induits par le recours aux pesticides et que les agriculteurs ne prennent pas en compte dans leur calcul de rentabilité. Mais ces calculs sont très difficiles à mettre en œuvre (les conséquences sont impossibles à mettre en liste et la question de la valeur pour les objets qui ne font pas l'objet de transactions marchandes reste délicate).

L'on pourrait alors suggérer une taxe pour diminuer la rentabilité des produits de traitement, mais le recours à ces produits dépend de raisonnements économiques plus larges que la simple rentabilité qui font, en particulier, que la demande des produits de traitement ne dépend pas de leur prix. et, plus généralement, qui rendent les agriculteurs insensibles aux actions économiques que l'on pourrait entreprendre : le système est « verrouillé » (INRA, 2005) : 25-31, autrement dit « la sortie du système est rendue très difficile » (INRA, 2005) : 31.

L'analyse économique s'appuie sur des échanges économiques structurés par le calcul économique, des marchandises, des directeurs d'exploitations, des moyens de production. Elle exclut les raisons morales qui peuvent conduire des agriculteurs à modifier leurs pratiques, mais aussi tous les éléments à l'existence économique incertaine, et en particulier les qualités environnementales qui peinent à rentrer dans l'économie. Pour tenter de sortir du diagnostic de « verrouillage », nous avons élargi le cadre d'analyse pour tenter de comprendre comment des acteurs tentaient de *faire valoir* la qualité environnementale en recourant à l'économie et aux marchés. L'expression « faire valoir » a l'avantage d'être très large et de désigner aussi bien un calcul de la valeur que permet l'économie que le fait d'amener à l'existence, à la reconnaissance, ce que l'on retrouve dans l'expression « faire valoir un droit ».

De même que l'expression « faire valoir » ouvre l'identification des champs, des arènes qui vont produire cette reconnaissance, nous avons aussi rejeté une délimitation a priori de la qualité environnementale. En effet, les procédures, techniques, moyens du *faire valoir* conduisent à définir, formater la qualité environnementale. Il était donc aussi important de laisser la question de la qualité environnementale ouverte que celle des moyens du *faire valoir*.

Nous avons donc recherché les espaces, les arènes qui faisaient valoir ou cherchaient à faire valoir une certaine qualité environnementale. Ce travail a donc donné lieu à une très grosse enquête de terrain en Languedoc-Roussillon et Pays de la Loire auprès des acteurs qui étaient susceptibles d'y contribuer.

Tableau des entretiens.****

Des qualifications qui vont de pair avec des organisations collectives marchandes : les organisations marchandes

Que signifie respect de l'environnement ? Deux types de réponses bien contrastées ont été apportées : le bio d'abord, l'agriculture raisonnée, ensuite.

Le respect de l'environnement entendu par l'agriculture biologique consiste en un principe de précaution : puisque l'on ne connaît ni ne maîtrise les conséquences de l'utilisation des molécules artificielles potentiellement dangereuses puisqu'elles sont des poisons, on s'en abstient. Et ce principe s'adresse à toutes les molécules artificielles sans exception. Les molécules naturelles qui sont des poisons peuvent être utilisées parce qu'elles font déjà partie des équilibres naturels. Ce principe de précaution bio ressemble assez à celui des OGM.

Il a pour lui sa simplicité qui rend le partage entre les produits autorisés et ceux qui ne le sont pas assez simple.

Comme tout principe de précaution, il bannit le compromis qu'il soupçonne toujours d'être une porte ouverte à de futurs excès.

Face au bio, une alternative est née, quelques années plus tard, encouragée par les pouvoirs publics : l'agriculture raisonnée. Celle-ci tentait de chercher au contraire de l'agriculture biologique un compromis, un usage raisonnable, contrôlé, maîtrisé des molécules de synthèse. Et l'histoire de l'agriculture raisonnée est étroitement liée à la définition apportée au raisonnable, aux listes de produits autorisés et à leurs plafonds d'utilisation.

Mais le respect de l'environnement ne s'arrête pas à ces tentatives ouvertes de contrôle et de maîtrise de l'usage des produits phytosanitaires. La viticulture est organisée autour de deux organisations de marché : les vins à différenciation qualitative et les vins dits « courants ». Récemment, et tout particulièrement dans les pays de Loire, la recherche qualitative s'est orientée vers une plus forte expression du terroir, c'est-à-dire des spécificités qui différencient les vins. Ce retour au terroir a eu pour conséquence de remettre les questions de l'authenticité et du respect des sols et du matériel végétal au cœur des préoccupations de ces vignerons. Sans jamais l'afficher, ils sont donc devenus des fers de lance de la recherche de pratiques respectueuses de l'environnement. Leurs pratiques peuvent être extrêmement strictes lorsqu'ils adoptent la biodynamie ou très opportunistes lorsqu'ils se réservent le recours à toutes les méthodes autorisées si la qualité de leur récolte est en jeu.

Nous avons donc étudié la mise en marché de ces trois types de vins respectueux de l'environnement en étant attentif au rôle joué par l'étiquetage, par l'information sur la qualité environnementale de ces vins, et à sa combinaison avec les autres

Remarque : Les descriptions d'OM qui suivent sont succinctes et suffisamment résumées pour tenir en quelques minutes d'exposé. Elles ne brossent qu'à très grandes traits les reconfigurations qui ont eu lieu et continuent d'avoir lieu

Le bio

Les acteurs du bio traditionnel interprètent l'arrivée des produits chimiques comme la conséquence de l'économie productiviste. Ils ont donc ajouté à la proscription des produits chimiques une révision de l'économie. Pour de nombreux viticulteurs, le principe de précaution nécessitait un travail de recherche de techniques viticoles alternatives en particulier en ce qui concerne les maladies dites sans traitement comme la flavescence dorée. Ce travail de recherche s'est aussi étendu de la viticulture à la vinification et a donné lieu à une différenciation technique puis marchande dans laquelle les producteurs cherchaient à aller vers une protection toujours accrue de l'environnement. La différenciation technique a elle-même donné lieu à une différenciation marchande car les clients recherchaient et achetaient ces produits toujours plus respectueux de l'environnement.

La filière bio qui en a résulté a connu un succès certain qui a engendré des incitations et subventions de la part de l'état. En effet, la demande de bio était jugée forte et les vignerons bios ne semblaient pas parvenir à la satisfaire. Ainsi en incitant à la reconversion, on permettait non seulement à des viticulteurs de ne pas polluer, mais en outre d'éviter les problèmes de mévente de leurs vins. Les nouveaux bios qui ont adopté cette démarche ne procédaient pas toujours de la même philosophie économique que les bios précédents et une autre organisation de marché s'est adjointe à la première dans laquelle le bio était une qualification ouvrant l'accès à une demande.

Deux types de controverses structurent finalement la commercialisation des produits bio. La première est associée à la question : quel est (pour le vigneron) le meilleur moyen de protéger la nature, d'être intégré à la nature ? Elle accompagne une différenciation qualitative environnementale. La seconde est d'une autre nature, elle construit la différenciation entre d'un côté la commercialisation de produits bios résultant d'une philosophie de production ET de

commercialisation alternative, et de l'autre, celle de produits bios visant à répondre à une demande pour des produits bios, dans le cadre de l'économie ordinaire.

S'il semble que le bio alternatif peine mais se maintienne, le bio « commercial » semble lui dans une situation plus critique car la demande n'a pas suivi l'augmentation de l'offre. Et un nombre important de ces producteurs bios commercialisent leur production sans label ni différenciation en prix de telle sorte que l'on ne peut pas attendre d'effet d'information de la demande par la présence même des produits qui ne sont plus étiquetés « bio ».

L'élargissement de la demande est notamment contraint par le fait que les producteurs de bio ne sont pas engagés dans une production de vins à différenciation qualitative. Les vins bios qui ne revendiquent pas d'être des bons vins ne sont donc recherchés que par des consommateurs de bio non amateurs de vin. Alors que l'intérêt pour la qualité gustative ne cesse de croître depuis des années au sein des buveurs de vin, cette déconnection du bio d'avec le « bon vin » a certainement empêché le développement d'une demande pour les vins bios. Mais cette situation pourrait changer. En effet, de plus en plus de producteurs bios ne se contentent plus de faire du vin « propre », mais se lancent aussi dans la recherche qualitative. Ils viennent ainsi grossir les rangs des viticulteurs de terroir attachés à la protection des terroirs et décrits dans la troisième partie.

Conclusion : Le bio

Un élargissement du marché empêché par le manque de communication, l'incompatibilité entre le vin bio et l'amateur de vin, et qui finalement se réalise par une hybridation qualité gustative et qualité environnementale

L'Agriculture raisonnée

Face au principe de précaution bio, une alternative s'est mise en place qui considère elle aussi que les techniques agricoles ne sont plus satisfaisantes, mais que la chimie peut apporter de meilleures solutions au respect de la nature que l'emploi des produits « naturels », « non chimiques » des bios.

Cette alternative a connu un succès certain et de nombreux labels sont apparus fortement associés aux différentes régions et à la viticulture. Ils ont connu un certain succès notamment à l'export auprès de la distribution. Suite à la crise de la vache folle, l'agriculture raisonnée est devenue un argument commercial important, car son application nécessite la mise en œuvre de dispositifs de traçabilité permettant de réagir en cas de crise mettant en cause les produits de traitement. Les référentiels se sont multipliés notamment suite à de nombreuses initiatives de la distribution. Mais les surcoûts qu'ils engendraient dans la production n'ont pu être compensés par une valorisation de ces labels qui restaient totalement méconnus du public.

Du côté de l'état, les tentatives pour favoriser leur essor se sont heurtées à une difficulté majeure : être respectueux de l'environnement peut-il être une différenciation qualitative environnementale du vin au risque de faire tomber l'opprobre sur le reste de la production qui serait « sale » ? La situation s'était déjà produite avec le bio, mais un label avait fini par être créé qui avait attiré les consommateurs convaincus que l'agriculture n'employait pas des techniques respectueuses de l'environnement. Ici le risque était plus important, car c'est à l'ensemble des consommateurs que cette différenciation allait s'adresser. Pour éviter de faire surgir un tel soupçon, le label agriculture raisonnée a été conçu pour accompagner l'ensemble de l'agriculture – pas seulement la viticulture – et le plus grand nombre d'agriculteurs. Il en a résulté un label agriculture raisonnée peu différent de la législation commune sur le vin, inadapté à la viticulture et incompatible avec les autres labels déjà existants.

Les labels agriculture raisonnée perdent leurs adhérents, mais l'agriculture raisonnée n'a pas disparu du paysage. Elle se retrouve passager clandestin des cahiers des charges de traçabilité qui encouragent la modernisation de l'agriculture française. En évitant la publicité, l'agriculture raisonnée évitait aussi la délicate question de la différenciation et de sa publicité.

Mais ces initiatives ne touchent qu'un nombre réduit de grosses entreprises, elles n'encouragent pas l'élan que l'on a pu trouver en bio pour aller vers une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement. Les consommateurs qui restent à l'écart de ces questions devenues industrielles ne peuvent pas non plus devenir des moteurs.

Les deux démarches précédentes affichaient un but commun, une préoccupation environnementale. La combinaison de cet objectif avec d'autres impératifs a donné lieu à des organisations de marché où ce but a pu être maintenu ou être réinterprété comme moyen. Dans le cas suivant, au contraire, c'est de l'attention à l'environnement comme moyen de faire du bon vin qu'a surgi la préoccupation environnementale.

Conclusion l'AR

une invention cassée par la peur de la communication qui casse terra vitis et ne permet pas la généralisation de la qualification nationale. L'AR est sauvée cachée sous la traçabilité ; Elle s'est cantonnée à la viticulture industrielle.

Les vins à signe de qualité

Petit à petit un impératif continue de grandir parmi les vigneron de terroir : l'élaboration de vins de qualité de terroir requiert que l'on préserve ces terroirs qui sont menacés par des pratiques viticoles et vinicoles inadéquates.

Ces vigneron de terroir ont une particularité, ils entendent commercialiser un vin d'auteur ayant une prétention qualitative élevée. Ils s'opposent en cela aux vigneron qui produisent des vins aux normes des AOC dans le but de garantir un niveau de qualité correspondant. Les seconds décrivent les premiers comme occupant une « niche » étroite et déjà très concurrentielle. Faut-il épouser leur opinion et laisser là une question confinée à un tout petit marché voire un nouveau passager clandestin de la qualité gustative cette fois-ci ?

Pourtant à nouveau, il semble que cette qualification de « niche » relève d'une stratégie de différenciation. Elle a son corrélat du côté des vigneron de terroir qui dénoncent le caractère « commercial » de leur production. En effet, les deux productions, de vin de terroir et de vin à signal de qualité correspondent à deux organisations de marché bien différentes. Dans la seconde, la production est liée à une demande dont elle cherche à satisfaire les préférences ; dans la première l'élaboration des vins est avant tout la réalisation d'un projet esthétique dont il faut ensuite faire évaluer et reconnaître la pertinence puis amener le buveur à l'apprécier. Ces deux organisations de marché s'opposent assez fortement. Pourtant, elles entretiennent d'importantes relations mutuelles : le marché des vins à signes de qualité est un réservoir de futurs clients amateurs de vins de terroir. Réciproquement, le prestige et la reconnaissance de l'excellence des vins de terroirs très liés aux AOCs déteint sur ces vins qui en retirent une réputation de standard de qualité. Ce ne sont sans doute pas les intermédiaires de marché, les distributeurs qui assurent ces interactions, car elles ne recourent pas aux mêmes filières de distribution. En revanche, même s'il existe un grand nombre de producteurs et de clients attachés à une seule de ces deux productions, de très nombreux producteurs combinent les deux productions de même que de nombreux clients achètent les deux types de vins. Finalement, ce marché à deux visages peut contribuer à la diffusion de l'idée d'une nécessaire protection environnementale des vignobles au nom du maintien de la qualité des vins.

Un point est essentiel à cet échange mutuel : les vins d'auteur doivent être vus comme des vins d'excellence, au niveau qualitatif assurément supérieur aux vins AOC « ordinaires ». Cependant, cette hiérarchisation apparaît aujourd'hui menacée par certains des vigneron les plus extrêmes dans leur recherche de qualité de terroir qui les amène à remettre en cause l'acceptation actuelle de la typicité des vins. Refusés aux procédures d'agrément des AOC, ils sortent en vin de table et brouillent ainsi la hiérarchie qualitative. Même leurs prix ne permettent pas de les reconnaître. Ces vins n'en pâtissent guère car leur circulation commerciale transporte avec les produits les

informations qui aide à évaluer ou reconnaître leur qualité. En revanche, s'ils ne sont plus vus comme des « supervins » d'AOC, leur prestige ne pourra plus déteindre sur les autres vins.

Si ces deux organisations de marché ne sont plus capables de maintenir leurs interactions mutuelles, les signes d'AOC risquent de perdre leur pouvoir de désignation des vins de qualité.

Le précédent président de l'INAO, René Renou, l'avait pressenti, lui qui avait proposé de renforcer la capacité discriminante des AOC en introduisant une nouvelle catégorie, les AOCE, ou AOCs d'Exception. Sans doute cette initiative aujourd'hui abandonnée devrait-elle être reprise, mais en conférant au E d'exception une connotation plus environnementale, liée à la préservation des terroirs. Une telle mesure permettrait sans doute de favoriser un plus large écho pour les préoccupations environnementales.

Conclusion Les vins naturels

La qualité artisanale et créative amène une nouvelle exploration de la notion de terroir

Il y a quelque chose à jouer à l'heure où l'on réforme les AOC et où il faut relancer la différenciation qualitative des AOC.

Conclusion

La politique n'a pas été très efficace. La qualité environnementale a eu plus de succès là où elle n'est pas intervenue.

Le marché du vin comporte deux secteurs articulés et eux mêmes différenciés en qualité

Le vin industriel avec sa propre différenciation qualitative

Il n'y a un peu de production industrielle de vin en France, un petit peu de bas de gamme et du haut de gamme en Champagne et Bordeaux notamment. Il est nécessaire et fait l'articulation avec le marché international des vins de table est-ce une bonne idée que de vouloir industrialiser l'ensemble de la production française ?

En revanche, il faut sans cesse maintenir le pouvoir de différenciation des AOC et pour cela, il faut certainement relancer la différenciation qualitative. Cela peut être fait à l'aide de mesures environnementales.

La production industrielle française a très rapidement adopté l'agriculture raisonnée e la certification de traçabilité. Ceux qui sont dans la production industrielle haut de gamme sont en train de passer à l'agriculture raisonnée ou au bio. (champagne, Bordeaux...)

Il n'y a donc que la viticulture artisanale. Et à l'intérieur, uniquement les vins d'AOC. Ceux de terroir sont déjà soucieux de l'environnement.

Là le souci récent des producteurs pour le tourisme et les paysages viticoles amène sans doute une piste très intéressante, mais qui reste à développer et articuler sur les deux autres.

Vers le haut avec les terroirs, paysage, tourisme viticole et souci de la nature se rejoignent rapidement. Les vigneron de terroir sont attentifs à leurs vignes, à leurs cultures, ils reçoivent au caveau, discutent avec les gens...

Vers le bas, développer une attention envers les paysages qui vont amener le tourisme, et le tourisme viticole est un premier pas pour amener une attention sur la protection des terroirs qui prendront un sens plus traditionnel, moins production qualitative. Ili faut décliner la notion sur les deux registres et les articuler (touriste et amateur de vin)

Références

INRA, C. 2005. *Pesticides, Agriculture et environnement -- Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux*. INRA-Cemagref.

Vins et pesticides : volet 3

Des vins naturels ? Une analyse de la prescription à la consommation

G. Teil, INRA SAD APT, Paris

A. Hennion, CSI Ecole des Mines Paris

S. Barrey, CERTOP, Université Toulouse le Mirail

P. Floux, INRA SAD APT, Paris

S. Blanchemanche, INRA Mét@risk, Paris

F. Charpigny, Université Lyon 2

Le programme Vins et Pesticides

Volet 1: Etudie l'efficacité des prescriptions de pratiques RE auprès des viticulteurs

Appl.: Bordelais

Moyen : Dégager les freins et déterminants de l'innovation collective que représente le changement des pratiques

Volet 2: Etudie l'efficacité des prescriptions de pratiques RE auprès des viticulteurs

Appl.: Languedoc

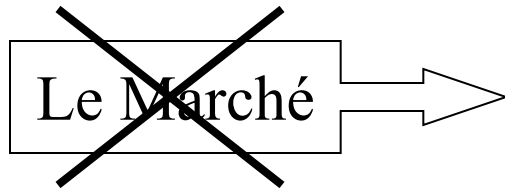
Moyen: faire ressortir la capacité individuelle du vit. à remettre en cause ses propres pratiques et à convaincre les autres d'en faire autant.

Volet 3: Etudie la circulation marchande des produits à Qualité Environnementale

Appl.: Languedoc
Roussillon et Pays
de la Loire

Moyen: décrit la formation et l'évolution des organisations marchandes qui permettent la circulation des produits QE et la manière dont elles cadrent la définition de la qualité env.tale des vins et donc les pratiques RE.

Faire valoir une qualité environnementale



Des organisations marchandes

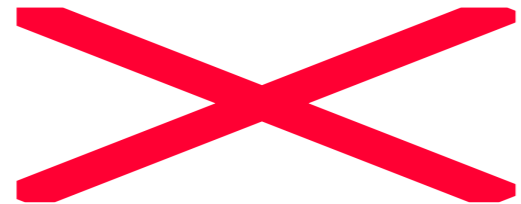
UNE organisation qui impose SA loi et LA rationalité, LA rentabilité et LA qualité

Des collectifs partageant des principes, des conventions, des équipements, instruments, des définitions

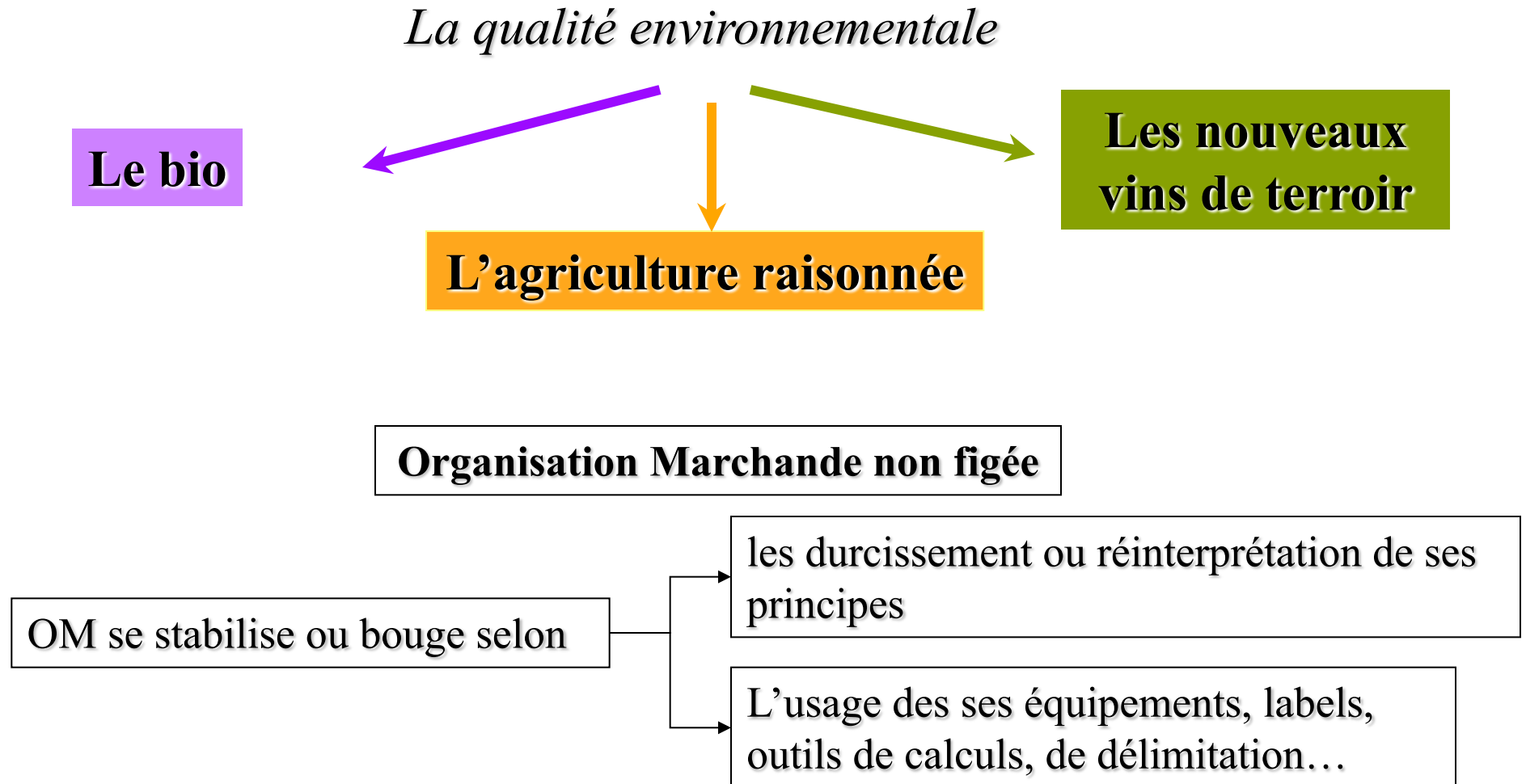
Enquête de terrain par entretiens: plus de 280 personnes interrogées

Deux régions: Pays de la Loire et Languedoc Roussillon

~~Bordelais, Champagne~~



3 organisations marchandes différentes



Le vin bio

Les pionniers de l'agrobiologie

Une économie alternative
(Quelques rares exceptions)
Une démarche agronomique alternative

Label AB: Norme de différenciation
Grande distribution
Aides à la conversion

Offre s'élargit
Demande figée

Le pléonasme du vin bio

"niche bio"

Le 'mauvais goût' du vin bio

Hybridation avec le 'bon' vin ?

La qualité superposition bio ET bon

Critique vin bio

L'agriculture raisonnée

Une alternative au principe de précaution bio

Démarche intégrante (pratiques, gestion...)

Des viticulteurs pionniers, Terra vitis

Prolifération de labels (GD, coops...)

AR : un plus pour les ventes ?

AR : un plus pour les AOC ?

Une norme pour l'agriculture: la Qualif. Nationale AR

Pour tous, tous produits, toute l'exploitation

Un double arrêt

Viticulture qualité 'industrielle'

AR : passager clandestin de la traçabilité

Qualité industrielle : conformité

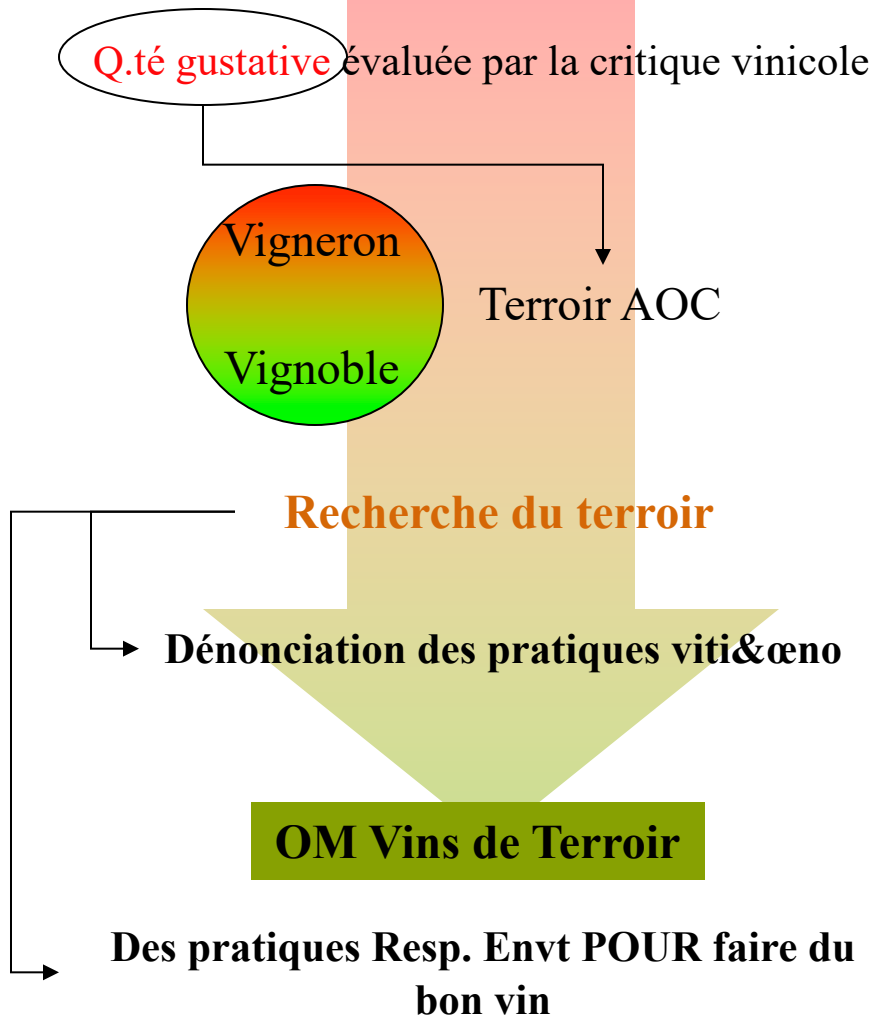
Traçabilité

Traçabilité des produits dangereux

Les pesticides et herbicides

Les nouveaux vins de terroir

OM Vins à prétention qualitative



OM Vins de Terroir

Critique attentive aux pratiques de prod.

Distributeurs et amateurs attentifs aux prat. Viti.
Marques, VdT et AOC
Producteurs (rejetés des agréments)
vins de table à 15€

QE ouverte, sans signe...

La qualité environnementale est au service du bon goût

Une mise en cause des AOC

- ne sont plus l'expression du terroir
- cèdent à une définition de la qualité par la demande
- ne différencient plus les vins à prétention qualitative des autres

Des OM... « verrouillées »?

2005 : 567136 exploitations dont
107904 viticoles

Le bio

2005 : 11402 qual bio
dont 1534 Viticulteurs

**Les nouveaux
vins de terroir**

Les nouveaux VdTerroir

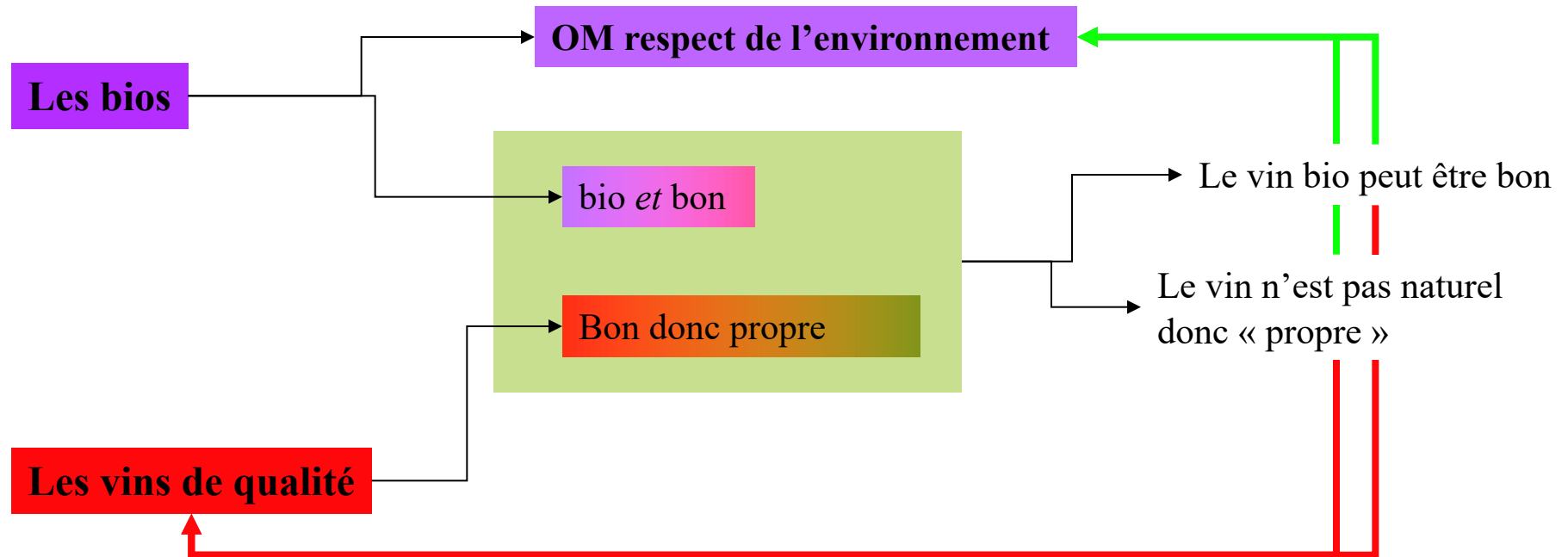
Les bios bons

Quelques centaines de vins, en
croissance active

L'agriculture raisonnée

AR 2007: 2500 qualifiés AR dont 7-800 viticulteurs

...Un verrouillage qui fuit



L'AR cachée sous la
qualité industrielle

L'élan de l'éco-conditionnalité peut aider à
relancer l'AR

La question des paysages connaît un grand
intérêt... (hybridation vers le tourisme)